

CAPa JP

Certificat d'aptitude professionnelle

Jardinier Paysagiste

Code RNCP : 38386

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAPa Jardinier paysagiste est un diplôme de niveau 3 qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Intégrer avec son environnement social
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis-e en formation, le/la candidat-e doit :

- Être âgé-e de 16 à 29 ans (15 ans avant le 31 décembre si sorti-e de 3ème)
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage et le dépôt d'un dossier de candidature auprès du CFA

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec le responsable de formation. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidats-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

APPRENTISSAGE



DURÉE

Formation alternée sur 2 ans :
- 455 h de formation en centre en 1ère année,
puis 450 h en 2ème année
soit 13 semaines par an
- 1 365 h en entreprise par an
soit 39 semaines (congrés payés compris)
De septembre à juillet

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par
les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur campus-hortitheque.fr

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN VAE**
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

MATIÈRES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Français • Mathématiques / Informatique • Anglais • Histoire-Géographie • Sciences économiques, sociales et de gestion • Biologie / Ecologie • Education socioculturelle • Education Physique et Sportive
MATIÈRES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion du-de la salarié-e dans l'entreprise • Maintenance des matériels • Mise en place d'aménagements paysagers • Travaux d'entretiens paysagers

ÉVALUATION - VALIDATION

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale

Le diplôme est délivré par un jury qui valide les résultats d'examen composés de CCF

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2024) : 96,6%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 90,11 %
- Taux de poursuite d'études (sortants 2022) : 57,69 %
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 7,35 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 5,88 %
- Taux moyen de satisfaction (2020-2024) : 95,98 %

RÉMUNÉRATION

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 95 97 00 - cfa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux